BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 548

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

901 986 919 RCS Toulouse.
MI RAMPUP 1.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 6892132.00 EUR.
Adresse : 4 bis, rue Brindejonc des Moulinais Zac de la Grande Plaine, 31500 Toulouse.
Précédent propriétaire : 538 344 243 RCS Toulouse. **MEWS GROUP.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MI RampUp 1 Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 4 bis rue Brindejonc des Moulinais Zac de la Grande Plaine 31500 Toulouse Capital : 6892132.00 EUR Numéro unique d'identification : 901986919 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société absorbee : MEWS GROUP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 4 bis rue Brindejonc des Moulinais Zone d'Activités de la Grande Plaine 31500 Toulouse Capital : 2083742.00 EUR Numéro unique d'identification : 538344243 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 7642422.00 EUR - passif de 20886.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de cet apport d'un montant net global de 7.621.536 euros, la société MEWS GROUP augmenterait son capital de 2.297.377 euros par l'émission de 2.297.377 actions nouvelles de 1 euro chacune de valeur nominale. Il est prévu que ces 2.297.377 actions nouvelles seront attribuées aux associés de la société absorbée, selon la parité suivante : 1 action de la société MI RAMPUP 1, société absorbée, donne droit à 3 actions de la société MEWS GROUP, société absorbante.Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 23614 et R. 2368 du Code de Commerce. Le projet de fusion a été établi sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion avant le 30 novembre 2026. Montant de la prime de fusion : 5324159.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 09.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MI RampUp 1 : 09.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse). Pour la société MEWS GROUP : 13.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse)..